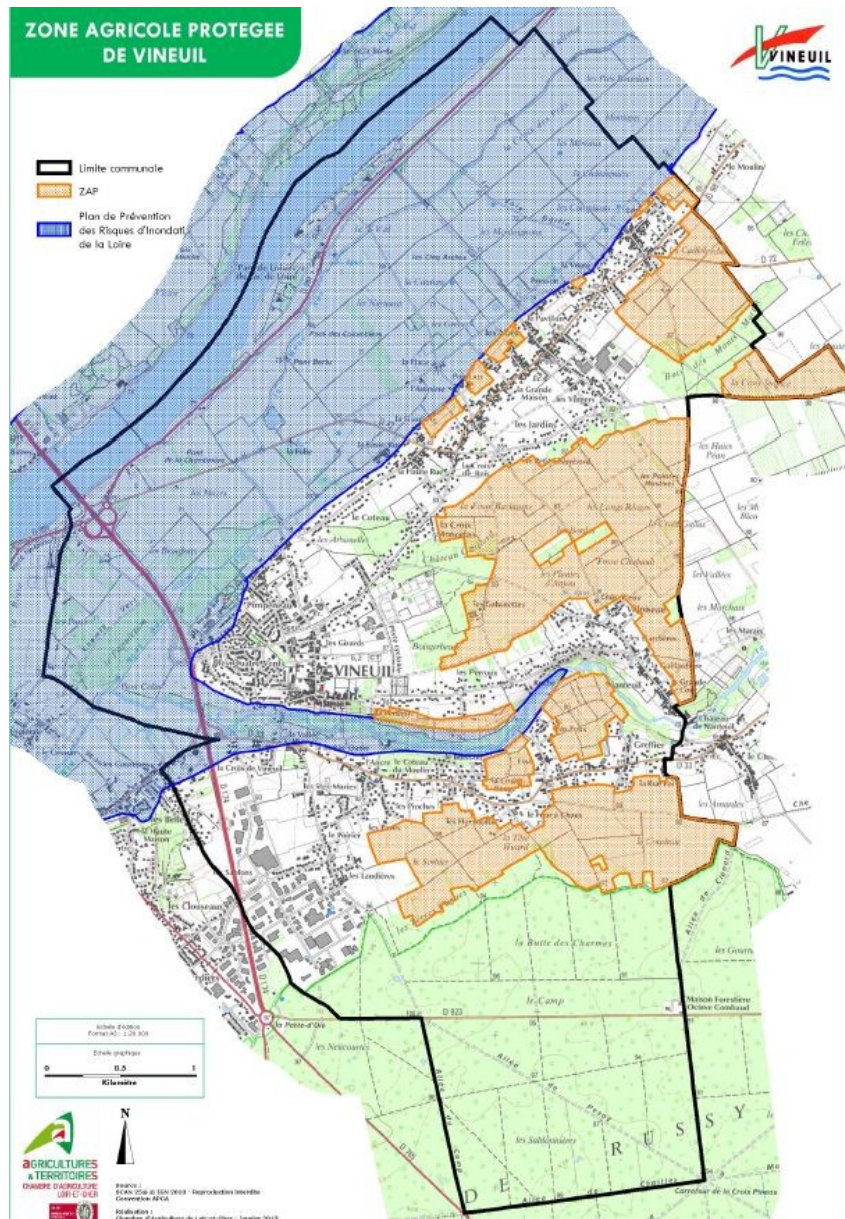


Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Sol	Vineuil	Référence : 41_S_02	Date : Janvier 2013

## ZAP de Vineuil (41)



Source : Chambre d'agriculture 41

<p><b>Historique/Contexte</b></p>	<p>La commune de Vineuil (7 200 hab, 2234 ha) vit un développement périurbain fort. La consommation d'espaces sur Vineuil représente <b>8,5 % de celle d'Agglopolys</b>, alors que le nombre de logements produits sur Vineuil ne représente que 6,8 % de la production totale de logements sur le territoire d'Agglopolys.</p> <p>Une grande partie (350hectares) de son territoire agricole (650hectares) est située en zone inondable. En dehors de cette zone inconstructible, <b>on observe une forte pression</b> et des phénomènes de rétention foncière visibles sur une centaine d'hectares de friches parsemées.</p> <p>La commune a décidé de réviser son PLU et de confier le volet agricole à la Chambre d'agriculture. Les résultats du diagnostic et de la concertation conduisent à une prise en compte des enjeux agricoles dans le PLU. <b>Vineuil conserve un dynamisme agricole</b> lié à la présence d'exploitations diversifiées, grandes cultures, maraîchages, vigne. De plus, la présence de l'AOC Cheverny/Cour-Cheverny sur le territoire communal permet une bonne valorisation des vignobles.</p> <p>Des espaces agricoles initialement destinés à devenir zone d'activités sont reclassés en zone agricole tandis que des espaces à faible enjeu agricole sont réorientés vers l'urbanisation. Les conditions de circulations agricoles sont étudiées et des propositions d'améliorations identifiées.</p> <p>A l'issue de ces démarches, <b>la concertation fait émerger le souhait d'instaurer une ZAP</b>. Sa mise en place décidée à l'unanimité du conseil municipal est en cours de finalisation par la Chambre d'agriculture</p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p>-1995 : grâce aux financements du Fonds de Gestion de l'Espace Rural (FGER), la commune, les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture interviennent sur l'espace agricole, constituant une coupure verte en zone périurbaine, pour la reconquête de 75 ha en friches.</p> <p>-2003, une réflexion est engagée sur la base d'un partenariat entre la ville de Vineuil et la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher sur l'agriculture périurbaine.</p> <p>-2008 : comice agricole de Marolles, point de départ du partenariat entre la Chambre d'Agriculture et les élus de l'agglomération de Blois – Agglopolys et le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blaisoise</p> <p>-2008 : révision du PLU, partenariat engagé entre la commune et la Chambre d'Agriculture, avec la réalisation agricole du PLU (2009-2010). Le volet agricole a confirmé l'opportunité et la volonté des élus de créer une ZAP sur leur territoire.</p> <p>-2010 : engagement du projet de ZAP</p>

# le Grenelle Environnement

	-Juin 2011 et février 2012 : comités de pilotage de la ZAP -2012, début 2013 : finalisation du PLU pour mise à l'enquête publique de la ZAP
<b>Territoire</b>	Vineuil
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ville de Vineuil
<b>Maître d'œuvre</b>	Chambre d'agriculture 41
<b>Objectifs</b>	-Préserver l'activité agricole comme composante du paysage et du cadre de vie de la commune -Affirmer la vocation de chaque secteur de la commune pour une meilleure lisibilité paysagère -ériger la vocation agricole en « servitude d'utilité publique » -soustraire des zones agricoles aux aléas des fluctuations du droit des sols, inhérentes aux autres documents d'urbanisme tels que les SCoT et les PLU.
<b>Contenu</b>	La zone agricole protégée dans son ensemble correspond à une superficie de 385,6 ha dont 259 ha sont cultivés (67 %). 76,9 ha sont en zone AOC Cheverny-Cour Cheverny (20 %).
<b>Difficultés</b>	Pour un réservoir de surfaces à urbaniser potentielles au delà du PLU
<b>Sensibilisation</b>	Le périmètre retenu pour la ZAP est issu d'une concertation avec les acteurs du territoire (agriculteurs, collectivités, services de l'État, organisations agricoles, ...) La gouvernance locale, animée par la chambre d'agriculture, s'est appuyée sur : - <b>Un comité de pilotage</b> placé sous l'autorité du Maire et de deux de ses premiers adjoints. - <b>Un groupe de travail agricole</b> placé sous l'autorité du 1er adjoint. - <b>Un groupe de travail des collectivités</b> placé sous l'autorité du Maire.
<b>Coût de l'opération</b>	10 000€HT
<b>Financeurs</b>	-Commune : 80% -Chambre d'agriculture : 20%
<b>Dispositif-cadre</b>	PLU en révision
<b>Finalités du développement durable</b>	-Lutte contre le changement climatique -Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources -Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations -Épanouissement de tous les êtres humains -Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



# le Grenelle Environnement

<b>Évaluation</b>	/
<b>Singularité</b>	1ère zone agricole protégée de Loir et Cher, avec productions agricoles diversifiées (grandes cultures, maraîchages et vigne=
<b>Contacts</b>	Valérie Perin, conseillère aménagement et développement territorial. Tel : 02 54 55 20 22 valerie.perin@loir-et-cher.chambagri.fr

<b>Rédacteur</b>	Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
------------------	--